

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mrs ROGER, Mme AUFILS, LABBOUZ
Mr FONTUGNE, Mme PORCEDDU
Mrs BILLARD, FEVRE, Mme CARVALHO
Mmes PERINI, DUCREUX, Mr RICHARD
Mrs LOEUILLLOT, PIQUEREZ, Mmes BERLINGER, BONET
Mmes MONCHECOURT, BELMONTE, Mrs DYAS, FRICHET
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mr GUIMARD,
Mrs BELLIOU, GAUTHERET,
Mrs COCHIN, BAYET
Mmes BOUVARD, PENIFAURE, Mrs LANNEAU, JAMET
Mrs GASCUEL, BRIN, RODRIGUEZ
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER, Mme HARIVEL
Mrs DONATI, BRESSOLES, Mme VALLEAUX,
Mme PILLOT
Mr BENARD, Mme INGHELBRECHT
Mrs DEMARS, MOMON, Mmes EMBOULE, MANGIN
Mr DUCHATEAU, Mme DUBREUIL
Mme BONNET, DE ROYS ROBINSON, Mrs DEYSSON, ILLIEN
Mrs PIERRE, PICOUET, Mme KLEIN
Mrs DERZELLE, COTTRY, PICLIN, Mme BEAUDOIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES

Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLEMARECHAL

Mme BOUTON
Mr DUPUIS ayant donné pouvoir à Mr FONTUGNE
Mme RAMAGE
Mr VIDAL ayant donné pouvoir à Mme CARVALHO
Mme LEMAGNE ayant donné pouvoir à Mme PERINI
Mr RECOING ayant donné pouvoir à Mr SEPTIERS,
Mrs FRAUD, CHALON, COSSINET
Mr STIER ayant donné pouvoir à Mr BELLIOU,
Melle MATTHAEI
Mr BONNEFON ayant donné pouvoir à Mr COCHIN
Mr BRIFFAULT
Mr GOISET ayant donné pouvoir à Mr GASCUEL
Mme COSTA
Mr PATTYN ayant donné pouvoir à Mme PILLOT,
Mrs HERVE, CAUPIN
Mr BLANT, Mme PARADIS,
Mr LOUIS, Mme WALLET,
Mr BELLIOU

Champagne-sur-Seine
Ecuelles
Episy
La Genevraye
Montarlot
Montigny-sur-Loing
Moret-sur-Loing
Nanteau-sur-Lunain
Nonville
Paley
Remauville
Saint-Ange-Le-Vieil
Saint-Mammès
Thomery
Treuzy-Levelay
Veneux-Les-Sablons
Vernou-La-Celle-sur-Seine
Villecerf
Villemaréchal
Villemers
Ville-Saint-Jacques

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur ROBILLIARD
Monsieur SUTY
Monsieur AOUHDI
Madame MATHIOT

Mademoiselle SCHEFFER
Madame COHEZ

Directeur Général
Directeur de Cabinet
Directeur Général Adjoint du pôle « Services aux Habitants
Chef du service « Administration générale et Ressources
humaines »
Chef du service « Finances »
Assistante de direction

Madame MONCHECOURT est désignée pour être secrétaire de séance.

Monsieur SEPTIERS, Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance à 18 h 40.

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2011, est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Tourisme & Culture

Résidence d'auteur

La soirée de clôture a eu lieu le 12 novembre à ECUELLES.

Gala de la classe orchestre

Il s'est déroulé le 1^{er} octobre à VENEUX. Il conviendra de se prononcer ultérieurement sur la reconduction ou pas de cette action.

Scènes rurales

La Commune d'ECUELLES a reçu le 10 décembre une scène rurale qui a rencontré un vif succès. Les prochains spectacles : le 13 janvier à VERNOU LA CELLE SUR SEINE et le 4 février à THOMERY.

Groupes de travail qui se sont réunis

<u>Schéma de développement local</u>	24 novembre
<u>Comité Technique Paritaire</u>	25 novembre
<u>Tourisme</u>	29 novembre
<u>Petite Enfance</u>	30 novembre
<u>Culture</u>	6 décembre

Le Président rappelle que ces réunions sont importantes, elles permettent aux Elus de proposer et d'étudier les projets qui seront ensuite présenter en Commission puis lors des Assemblées.

Travaux

Ceux de la micro-crèche à CHAMPAGNE SUR SEINE ont débuté.

Conventions

Dans le cadre des délégations qui sont accordées au Président, des conventions ont été signées :

1°) – Mise à disposition du bâtiment « Pôle Famille » à l'Association « Récré Educatives » signée pour une année depuis le 9 septembre 2011

2°) – Mise à disposition de la salle polyvalente de REMAUVILLE pour les « Matinées à Jouer » signée pour 3 années depuis le 8 novembre 2011

3°) – Mise à disposition du local à CHAMPAGNE SUR SEINE à l'Association « Les Restos du Cœur » signée pour une année depuis le 1^{er} décembre 201

4°) – Convention d'objectifs avec l'Association « Musiques en Seine » signée pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 août 2012 concernant le versement de la somme de 34 725 €

5°) – Convention avec le Docteur HIBON concernant les consultations des enfants signée pour une année à compter du 1^{er} janvier 2012.

ORDRE DU JOUR

POLE « APROTER »

Service « Technique – Mutualisation »

Constitution d'un jury

Dans le cadre de l'aménagement de la Grange des Graillons à MORET SUR LOING, il y a lieu de retenir par voie d'appel d'offres, une équipe de maîtrise d'œuvre. Les articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics imposent la constitution d'un jury.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la constitution d'un jury avec :**

- Les membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- Un architecte DPLG du Conseil Général,
- Un architecte DPLG du CAUE,
- Un Bureau de Contrôle

Service « Tourisme »

Vente d'ouvrages

Dans le cadre d'un partenariat avec le CODERANDO 77 et pour répondre à la demande de visiteurs qui souhaitent des informations sur les randonnées pédestres, l'Office de Tourisme MORET SEINE & LOING désire acquérir et proposer à la vente 2 ouvrages :

- . Randonnées en Seine & Marne de gare en gare au prix de 13.50 € (prix d'achat 11.47 €)
- . Autour de la forêt de FONTAINEBLEAU au prix de 8.50 € (prix d'achat 7.23 €)

Le Président rappelle que l'Office du Tourisme peut mettre en vente les livres relatant l'histoire des Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'achat et la revente par l'Office de Tourisme des ouvrages aux prix indiqués ci-dessus.**

POLE « RESSOURCES »

Service « Ressources Humaines »

Règlement d'application du régime indemnitaire harmonisé

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 novembre et le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 25 novembre ont émis un avis favorable sur le projet de règlement lié à l'application du régime indemnitaire (annexe 1) qui définit les principes et les dispositions qui seront appliquées dès le 1^{er} janvier.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer le règlement du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2012.**

Service « Administration Générale »

Vente des parcelles « satellites » à la propriété Carnot

Le Bureau Communautaire du 7 novembre a émis un avis favorable pour la vente des parcelles « satellites » à la propriété Carnot comme suit :

Mairie de MONTARLOT : lots 4, 5, 6, 7 et 8 d'une superficie de 63 868 m² pour la somme de 16 050 €

Monsieur PIQUEREZ : lots 1, 2, 9, 10, 11 et 12 d'une superficie de 35 082 m² pour la somme de 10 750 €.

Un acte de vente a été signé avec la SAFER le 5 juillet 2011 pour le lot 3 d'une superficie de 54 913 m².

Les représentants de la Commune de MONTARLOT ne prennent pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre à la Mairie de MONTARLOT et à Monsieur PIQUEREZ les lots aux prix indiqués ci-dessus.**

Arrivée de Monsieur RODRIGUEZ

Vente de la propriété Carnot

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2011 a émis un avis favorable pour la vente de la propriété Carnot suite à la proposition d'un porteur de projet qui souhaite développer une offre d'espaces dédiés à l'organisation de séminaires, réceptions, événements accompagnée d'hébergement et de services de haut niveau de qualité.

L'acquéreur a fait une proposition d'achat à 1 600 000 € (l'estimation des domaines est de 1 300 000 €).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre la propriété Carnot à FRANCE FONCIER au prix de 1 600 000 €**

Formation des Agents

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2011 a émis un avis favorable concernant le rétablissement du taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT.

En effet la loi des finances rectificative pour 2011 prévoit un abaissement de la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0.9 % soit une perte de 33.8 millions d'euros par an à compter de 2012, ce qui l'oblige à rechercher des mesures d'ajustement pour compenser cette perte.

Dans l'hypothèse d'une baisse de la cotisation, MORET SEINE & LOING serait amenée à faire face à des dépenses supplémentaires (davantage de formations payantes, prise en charge des frais annexes, etc...)

Une estimation pour 2012 a été réalisée. MORET SEINE & LOING en cotisant 0.9 % économiserait environ 3 500 €, la prise en charge des frais de transport s'élèverait à 6 500 € soit un écart de 3 000 € ≈.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 %**

Arrivée de Madame DUBREUIL

Modification des statuts du SIRMOTOM

Le SIRMOTOM a le 23 mai 2011 modifié ses statuts portant sur :

- . Article 1 : création entre les collectivités territoriales et EPCI,
- . Article 2 : actualisation de la liste des Communes membres et ajout des Communautés de Communes,
- . Article 4 : changement d'adresse pour le siège du Syndicat.

Les représentants des Communes de SAINT ANGE LE VIEIL, VILLE SAINT JACQUES et VILLEMARECHAL ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les nouveaux statuts du SIRMOTOM**

Service « Finances »

Mise en place d'une charte informatique

Monsieur SEPTIERS passe la parole à Monsieur DUCHATEAU.

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2011 et le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 25 novembre ont émis un avis favorable sur la mise en place, au 1^{er} janvier 2012, d'une charte informatique (annexe 2) au sein de MORET SEINE & LOING.

Ce document validé par la CNIL, sera signé par chaque Agent et s'intégrera dans le livret d'accueil de MORET SEINE & LOING.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT :**

1°) - A mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2012, une charte informatique au sein de MORET SEINE & LOING

2°) - A couper les accès aux messageries et à Internet en cas de non signature ou de non respect des préconisations de celle-ci

3°) - A appliquer les sanctions prévues par la charte et / ou les textes législatifs en cas de manquement à celle-ci

4°) - A mettre en place des dispositifs de filtrage de sites non autorisés (sites à caractère pornographique, pédophile, d'incitation à la haine raciale, sectaire, etc...), d'accès aux réseaux sociaux existants et à venir (facebook, hotmail, my space, etc.), de téléchargement de logiciels et connexion à des forums ou « chat »

Indemnités du trésorier – année 2011

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 novembre a émis un avis favorable pour verser au Trésorier de MORET SEINE & LOING l'indemnité de conseil et de gestion s'élevant à la somme de 1 309.53 € (montant brut) pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2011

Monsieur HUREL Gilles a pris les fonctions de Trésorier Intérimaire au sein de la Trésorerie de MORET SEINE LOING le 1^{er} Juin 2011 suite au départ de Monsieur VATTIAIRE.

Cette indemnité de conseil et de gestion est calculée par application d'un barème fixé par arrêté ministériel en fonction des dépenses réelles des trois dernières années.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 54 POUR - 11 CONTRE – 3 ABSTENTIONS
AUTORISE LE PRESIDENT à verser à Mr HUREL la somme de 1 309.53 €**

Travaux en régie – année 2011

Le Bureau Communautaire lors de la séance du 7 novembre 2011 a émis un avis favorable afin que les travaux en régie soient arrêtés et transférés en section d'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire (locaux de l'OTSI – vestiaires pour les chantiers d'insertion dans un module du site Prugnat)

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 26 Avril 2011 a ouvert des crédits au budget 2011 pour ces opérations à hauteur de 100 000 €.

Le taux horaire pour 2011 est fixé à 30,80 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à transférer en section d'investissement les travaux en régie.**

Arrivée de Madame INGHELBRECHT

Tarifs des services – année 2012

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2011 a émis un avis favorable pour adopter les nouveaux tarifs des piscines (annexe 3)

Les tarifs pour les haltes fluviales sont reconduits dans l'attente des résultats de la DSP qui doit être lancée par VNF avant la fin d'année 2011.

Ceux du Conservatoire du vélo ont été votés lors du Conseil Communautaire de juin 2010.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer ces tarifs au 1^{er} janvier 2012**

Arrivée de Monsieur MAROTTE

Renégociation de l'emprunt

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 9 Avril 2008 a donné délégation au Président, conformément à l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Délégation complétée par une décision du Conseil Communautaire du 23 Juin 2008 fixant les limites de la délégation en matière d'opérations financières.

Suite aux problèmes des collectivités locales concernant l'état de leur dette, le cabinet Michel KLOPFER, a été mandaté pour réaliser une étude sur l'état de notre dette et nous accompagner dans les renégociations pouvant être réalisées.

En parallèle de cette étude, MORET SEINE & LOING a sollicité DEXIA pour refinancer l'emprunt souscrit en francs suisses sur un taux fixe classique Euro.

Cet emprunt se présente comme un taux fixe classique, dont la seule particularité est d'être libellée en Francs Suisses. MORET SEINE & LOING supporte donc un risque de change et le niveau de la pénalité de sortie dépendra de l'évolution anticipée et de la volatilité de la parité €/CHF. La stabilisation des anticipations de parité €/CHF liée à la politique suivie par la Banque Nationale Suisse ouvre clairement une fenêtre de tir pour procéder au refinancement de l'emprunt.

Caractéristiques initial du prêt :

Capital : 1 264 498,63 CHF soit 838 469,60 €

Durée 20 ans indexé à un taux fixe annuel de 4,58 %

Taux de change €/CHF initial au 3 Août 2001 : 1,5081 CHF

Refinancement :

Taux de change €/CHF lors de la proposition au 25 Novembre 2011 : 1,2268 CHF

Taux de change plancher de DEXIA pour le refinancement : 1,0995 €/CHF

Capital restant dû : 771 497,37 CHF soit 701 680,19 €

Pénalité de refinancement : 182 879,14 CHF soit 166 329,37 €

Durée 9 ans et 8 mois à un taux fixe annuel de 1,98 %

Amortissement constant ;

Commission : néant ;

DEXIA a indiqué que la perte de change en capital au 25 Novembre 2011 s'élevait à 117 300,61 € à laquelle doit s'ajouter celle de l'échéance de Septembre 2011 pour 17 308,50 € ;

Les écritures de refinancement sont prévues dans la décision modificative.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE l'étalement de la pénalité de renégociation de la dette sur la durée résiduelle de l'emprunt
refinancé.**

Décisions modificatives – année 2011 – budgets principal et budgets annexes

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 novembre 2011 a émis un avis favorable sur les ajustements des budgets devant réalisés afin de clôturer les exercices comptables. Les modifications n'entraînent pas de changement considérable sur l'équilibre général des budgets votés en Avril 2011.

Budget Principal – CC MORET SEINE & LOING (Balance générale annexe 4)

Par rapport à la décision présentée au Bureau Communautaire, les opérations suivantes ont été intégrées :

- *refinancement de l'emprunt en francs suisses souscrit auprès de DEXIA ;*
- *ajustement du FNGIR définitif passant de 833 598 € à 1 001 542 € et des produits fiscaux correspondants ;*

- Section d'Investissement
Pour les recettes, la vente de la Propriété Carnot (voir mémoire n°5) étant supérieure à la prévision effectuée lors du Budget 2011, il convient de modifier le chapitre 024 en conséquence. Cette opération permet de réduire d'autant l'enveloppe dédiée aux emprunts.
Egalement, notre candidature pour la réalisation d'un bâtiment d'excellence rural n'ayant pas été retenue par l'Etat, les crédits ont été annulés en recettes (C/ 1328) ainsi qu'en dépenses (C/ 2135). Enfin, des mouvements de crédits permettent d'ajuster les dépenses en fonction des réalisations.

- Section de Fonctionnement
Pour les recettes, il convient d'ajuster les crédits en fonction :
1/ des notifications reçues :
 - Par les services fiscaux : Etat 1259 et TASCOS (C/ 7311 et C/ 7328) et le solde de la compensation relais de 2010 (C/ 7318) ;
 - Par la CAF suite à un décalage du versement du solde de la prestation de service de l'année 2009 (C/ 7478) ;
 - Par le Conseil Général pour différentes opérations (C/ 7473) ;2/ de la réalité des produits des services :
 - Perte de créneaux pour la piscine de Vernou la Celle sur Seine (C/ 70631)
 - Diminution du nombre de journées enfants dans les crèches familiales (C/ 7066) ;
 - Reprise d'un module au Site Prugnat pour le réaménagement des services communautaires (C/ 752) ;
 - Remboursement par la SMACL d'un sinistre à la Grange aux Enfants (C/ 7788) ;

Pour les dépenses, il convient d'ajuster les crédits en fonction :

1/ des notifications reçues :

- Par la Préfecture concernant le FNGIR (C/ 739116) – le montant prévisionnel s'élève à 833 598 € ;
- Par la SMACL pour la Dommage Ouvrage du Bâtiment CERAM'HYD (C/ 616) ;
- Par Gras Savoye – Modification du taux d'assurance – négociation en cours (C/ 6455) ;

2/ de la réalité des dépenses :

- ICNE - Intégration de l'emprunt réalisé fin 2010 et consolidé en 2011 (C/ 66112) ;
- Subvention attribuée à Musique en Seine (C/ 65738) ;
- Participation pour les Journées Enfants des ALSH et Périscolaires (C/ 658) ;
- Charges courantes – Eau (C/ 60611), Services (C/ 611) et Entretien et réparation des véhicules (C/ 61551)

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises à ECUELLES

L'ajustement consiste à un mouvement de crédits pour restituer des dépôts de garantie suite à la résiliation de 3 baux pour non paiement des loyers (Sport Services, APC et Elis Assistance dont les dettes s'élèvent respectivement à 18 822 €, 31 588 € et 7 360 €).

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépôts de garantie	165	1 800 €	- €
	Aménagement des installations	2135	- 1 800 €	- €
TOTAL			- €	- €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Les modifications permettent d'ajuster les crédits en fonction des dépenses réalisées et notamment pour l'entretien des espaces verts et sont couverts par les crédits non utilisés pour les taxes foncières et la redevance INRAP.

De même, suite au découpage parcellaire, il convient d'ajuster les crédits concernant la cession de terrain à la société EVARISTE pour 5 000 €, ce qui permet de réduire l'emprunt dans les mêmes proportions.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Contrat de prestations de services	611	6 800 €	- €
	Entretien de terrains	61521	16 200 €	- €
	Honoraires	6226	3 500 €	- €
	Taxes foncières	63512	- 7 500 €	- €
	Autres droits - Redevance INRAP	6358	- 19 000 €	- €
Investissement	Produits des cessions d'immobilisations	024	- €	5 000 €
	Emprunt	1641.	- €	- 5 000 €
TOTAL			- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE

Les modifications permettent d'ajuster les crédits en fonction des dépenses réalisées :

- Travaux sur le réseau d'assainissement : 8 000 € ;
- Réfection d'un avaloir : 2 320 € ;
- Etude pour le passage en tarif jaune : 4 720 € ;
- Mise en sécurité du site : 1 650 € ;
- Remise en état des espaces verts : 15 400 € ;
- Constatation des ICNE – 1^{ère} échéance en Juin 2012 : 6 800 € ;
- Revalorisation de la valeur locative cadastrale (165 734 à 269 399 €) d'où un impact sur les taxes foncières mais dont la TEOM est récupérable dans les charges locatives.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Fournitures petits équipements	60632	- 10 000 €	- €
	Contrat de prestations de services	611	10 000 €	- €
	Entretien de terrains	61521	14 000 €	- €
	Honoraires	6226	- 9 500 €	- €
	Taxes foncières	63512	40 000 €	- €
	Intérêts des emprunts et dettes	66111	- 10 000 €	- €
	ICNE	66112	5 500 €	- €
	Produits divers de gestion courante	758	- €	40 000 €
TOTAL			40 000 €	40 000 €

Les Budgets Annexes Zone Industrielle à VERNOU LA CELLE SUR SEINE et CISPD restent inchangés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à apporter ces modifications.**

Poursuite de l'investissement – année 2012 - budget principal et budgets annexes

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 7 novembre, a émis un avis favorable sur la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012,

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

Chapitres	Crédits ouverts en 2011	Autorisation avant BP 2012
20 - Immobilisations incorporelles	1 394 400 €	348 600 €
21 - Immobilisations corporelles	3 022 600 €	755 650 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises à ECUELLES

Chapitres	Crédits ouverts en 2011	Autorisation avant BP 2012
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	48 200 €	12 050 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Chapitres	Crédits ouverts en 2011	Autorisation avant BP 2012
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 005 000 €	251 250 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE

Chapitres	Crédits ouverts en 2011	Autorisation avant BP 2012
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	856 000 €	214 000 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Chapitres	Crédits ouverts en 2011	Autorisation avant BP 2012
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	58 558 €	14 640 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à réaliser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012,
comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2011 a autorisé la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs à compter du 1^{er} janvier 2012 suivant l'Article 1650 A du Code Général des Impôts qui dispose que les EPCI soumis de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique ont la possibilité de créer une CIID.

Les Communes adhérentes ont donc fait parvenir à MORET SEINE & LOING les membres de leur propre Commission afin que le Président de la Communauté de Communes puisse présenter une liste (annexe 5) à la Direction Générale des Finances Publiques et ce avant le 31 décembre 2011.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE la liste des membres potentiels de la CIID qui sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques**

Adhésion de la Commune de DORMELLES

L'adhésion de la commune de DORMELLES doit être effective au 1^{er} janvier 2012, celle-ci ayant délibérée favorablement le 9 Juin 2011 ainsi que l'ensemble des Communes membres de MORET SEINE & LOING suite au Conseil Communautaire du 27 Juin 2011.

La commune de DORMELLES, début d'année 2011, a confié au cabinet Michel KLOPFER, une mission pour évaluer les incidences fiscales et financières d'un retrait de la Communauté de Communes du Bocage suivi d'une adhésion à la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING.

Cette étude, rendue en mars 2011, relatait les incidences financières de l'adhésion à notre collectivité et précisait qu'une commission, en l'occurrence la CLETC devait rédiger un rapport.

Aussi, au regard des délais de prise de décision définitive de retrait de la Communauté de Communes du Bocage et d'adhésion à la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING courant novembre 2011, il n'a pas été possible de réunir la CLETC pour valider un rapport provisoire. Celle-ci statuera en 2012 sur un rapport contenant les données définitives qui sera ensuite soumis au vote des Communes membres.

L'ensemble des éléments permettant de calculer l'attribution de compensation ne sont pas connus à ce jour (annexe 6)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE :**

- 1°) - la perception de la TEOM en lieu et place de la Commune de DORMELLES
- 2°) - le lissage de la Cotisation Foncière des Entreprises – CFE sur 1 durée de 4 ans
- 3°) - le versement ou la récupération d'une attribution de compensation

Remboursement de cotisation

Suite à la demande d'une administrée et conformément au règlement intérieur du club de natation (article 7), qui prévoit de procéder au remboursement des cotisations versées au prorata temporis du temps de présence et sur présentation d'un certificat médical,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à procéder au remboursement de la somme de 61.30 €.**

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 h 30

Le Président

P. SEPTIERS



La Secrétaire de séance

S. MONCHECOURT

FEUILLE D'EMARGEMENT